

Le 26 février 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation : le 20 février 2024.

AVIS DE LA TENUE DE LA PRESENTE REUNION A ETE AFFICHE LE JOUR MEME DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS SUR LE PANNEAU OFFICIEL DE LA MAIRIE.

Présents :

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN Sophie, M. ANGENIEUX Marc, M. FERLAY Marcel, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

Absents :

Mme MEYNAND Fabienne, Mme JACQUEMOT Audrey

Pouvoir : Mme JACQUEMOT Audrey à Mme JUST Jacqueline

Secrétaire de séance : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude

Objet de la délibération :

**CCAS
Session du Débat
d'Orientations
Budgétaires
du
27 février 2024**

Débat d'orientations budgétaires 2024

M. Patrick BOUCHET, Maire et président des affaires sociales présente à l'assemblée l'ensemble des éléments sur lesquels la préparation du budget primitif 2024 sera faite et les orientations proposées pour les sections fonctionnement et investissement,

Le budget du CCAS a dégagé en 2023 un excédent de fonctionnement de 9 173.17 €. Ses principales dépenses relèvent, comme durant les précédents exercices de 3 gros postes principaux.

- L'alimentation : achat auprès de la maison de retraite des repas portés à domicile pour 39 193.50 € soit une augmentation de 27% car la commune a vendu 4 857 tickets en 2023 contre 3 940 en 2022.
- Les frais de personnel s'élèvent à 16 048.78 € en augmentation de 57 % à la mise en place d'une seconde tournée avec un agent et un véhicule en juin 2023.
- Les secours délivrés aux administrés ont représenté 2 582.78 € contre 1 059.50 € en 2022.

Ces augmentations ont été compensées principalement par une subvention communale qui au cours de l'année est passée de 9 000 € à 14 000 € et la vente des repas pour 42 527 €.

BUDGET CCAS - RESULTATS		2023	2024
Section de fonctionnement			
A	Recettes	63 847,61	
B	Dépenses	63 375,93	-
C=A-B	Résultat N	471,68	-
D	Report résultat fonct N-1	8 701,49	9 173,17
E=C+D	Résultat excédent de fonct.	9 173,17	
Section d'investissement			
F	Recettes	142 014,15	10 872,58
G	Dépenses	142 268,55	
H=F-G	Résultat N	- 254,40	10 872,58
I	Report résultat invest N-1	3 581,86	3 581,86
J	Affectation excédent fonct N-1	-	-
K=H+I+J	Résultat d'investissement	3 327,46	14 454,44
L=E+K	Résultat global de clôture=FR	12 500,63	14 454,44
M	RàR Recettes		
N	RàR dépenses		
O=M-N	Solde RàR		
P=O+K	Besoin de financement ou excédent	3 327,46	14 454,44

Pour l'année 2024, le CCAS devra prendre en compte l'augmentation du prix des repas facturés par la maison de retraite passant de 8.50 € à 8.70 €. Le nombre de repas et les aides délivrées restent incertains. Le report de l'excédent 2023 offrira une marge budgétaire pour couvrir une partie de ces dépenses.

Comme l'année précédente, il est demandé à la commission de voter le principe de neutralisation budgétaire des amortissements pour la subvention versée à la commune en 2019. Le CCAS ne pouvant supporter l'amortissement de cette subvention. Ce principe permet d'annuler par un jeu d'écriture en recette de fonctionnement au 77681 et en dépense d'investissement au 198 le montant de l'amortissement à constater (9 500€ pour 2024).

Les recettes tirées de la vente des repas ayant augmenté, depuis le 1^{er} janvier le prix du ticket est passé de 8.60 € à 8.90 €. Au vu du contexte actuel il est difficile de prévoir si le nombre de repas servi va augmenter ou rester stable.

Le report de l'excédent d'investissement s'avère suffisant pour palier à des petites dépenses en section d'investissement.

Vu le débat intervenu par suite de cette présentation,

Le Conseil d'Administration :

✚ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240313-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

La Fouillouse,
Le 13 mars 2024.

Le Maire, Président du C.C.A.S

Patrick BOUCHET

